



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

festivals

Question écrite n° 102188

Texte de la question

M. Alain Calmette attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur la prochaine édition du Festival international de théâtre de rue d'Aurillac. Le Festival d'Aurillac existe depuis 31 ans. C'est un évènement culturel majeur dans le paysage culturel, devenu indispensable pour l'économie du territoire cantalien. La devise de la République, le plaisir, l'audace et la créativité sont les valeurs fondatrices de ce festival. L'édition 2016 qui s'est déroulée dans un contexte de menace terroriste élevé, a conduit les organisateurs et les collectivités partenaires à protéger, autant que possible, les personnes et les lieux sans abîmer l'esprit de liberté, marque de fabrique du festival. L'évènement attire 130 000 festivaliers, 600 troupes de théâtre, 4 jours durant dans une cité de 28 000 habitants qui confie la totalité de son espace public aux artistes et aux festivaliers. Le défi n'était donc pas simple à relever. Le dispositif de sécurité retenu a engendré des dépenses supplémentaires pour un montant de 248 000 euros. Cette nouvelle dépense qui ne pouvait être absorbée par les collectivités locales déjà très impliquées dans le financement du festival, a été supportée par son ministère à hauteur de 180 000 euros, le solde ayant été financé par l'organisateur qui a dû amputer son budget artistique. Pour l'édition 2017, le risque d'attentat pesant toujours aussi fortement sur le pays, un dispositif de sécurisation des personnes et des lieux sera donc reconduit. Aussi, il lui demande de bien vouloir indiquer le plus rapidement possible, afin de faciliter l'organisation de la prochaine édition, si un soutien financier du dispositif de sécurisation sera reconduit et à quelle hauteur.

Données clés

Auteur : [M. Alain Calmette](#)

Circonscription : Cantal (1^{re} circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 102188

Rubrique : Arts et spectacles

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [31 janvier 2017](#), page 674

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)